

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 5 AVRIL 2018**

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le jeudi 5 avril 2018 à 20h30 sous la présidence du Maire Yvan GUIGNOT, en vertu d'une convocation du 27 mars 2018.

Etaient présents : MM et Mmes les conseillers municipaux : Agnès LAPLAZA, Serge DIZAMBOURG, Mireille CARQUIGNY, Philippe PLOYER, Laurent BAILLY, Christine BESOMBE JOLLY, Daniel BEY, Mireille KAMMERLOCHER, Pascale ROUX, Danièle TARTRAT

Absents excusés : Colette CHAPUIS, Laurent GARCIA, Corinne FROELHIN, Marie-Hélène DUROCQ

Pouvoirs : Colette CHAPUIS donne pouvoir à Danièle TARTRAT  
Laurent GARCIA donne pouvoir à Mireille CARQUIGNY  
Corinne FROELHIN donne pouvoir à Laurent BAILLY  
Marie-Hélène DUROCQ donne pouvoir à Agnès LAPLAZA

Secrétaire de séance : Mireille CARQUIGNY

Administration : Alexia RIETMANN

Le compte-rendu de la séance du 24 janvier 2018 est adopté à l'unanimité.

**ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE PROVISOIRES (ACTP) 2018 :**

M. le Maire présente la répartition des ACTP provisoires 2018 proposée par la communauté de communes de Val de Gray (CCVG). La commune serait redevable de 41 992€ à la CCVG. M. le Maire informe que cette répartition inclue notamment la compétence « numérique » qui est actuellement une compétence communautaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal refuse, à l'unanimité, le montant des ACTP provisoires 2018.

**VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX:**

Le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer d'augmentation aux taux de fiscalité directe locale pour 2018. Les taux sont reconduits à l'unanimité, à savoir :

Taxe d'habitation : 5.04 %

Taxe foncière (bâti) : 12.95 %

Taxe foncière (non bâti) : 28.06 %

**SUBVENTIONS 2018 :**

Il est rappelé que les subventions doivent présenter un intérêt local ; la répartition des subventions de fonctionnement accordées pour 2018 aux différents bénéficiaires (anciens combattants, les 2 vels, la récré, mission locale, souvenir français) est adoptée à l'unanimité pour un montant total de 1 400€.

**BUDGET PRIMITIF 2018 :**

Le projet de budget élaboré par la commission des finances est détaillé ligne par ligne ; ce budget 2018 adopté à l'unanimité s'élève à :

\* en FONCTIONNEMENT à 403 698 € en dépenses et recettes, ce qui dégage un virement à la section d'investissement d'un montant de 76 577 €.

\* en INVESTISSEMENT à 99 608 € en dépenses et recettes; les travaux inscrits donnent la priorité à l'entretien de voirie pour 44 730€, à des travaux d'éclairage public au lotissement des noisetiers, à la réfection de la clôture de l'école et à l'éventuel achat d'une tondeuse.

**MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT :**

Le Maire informe les Conseillers qu'un agent actuellement à temps complet a fait la demande pour un temps de travail aménagé à 32h. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la diminution du temps de travail de cet agent et autorise M. le Maire à faire les démarches auprès du centre de gestion afin de valider ce changement.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- suite à l'éboulement d'un mur rue de la chenille, une procédure de péril imminent est en cours
- programmation d'un circuit de reconnaissance pour les chemins pédestres
- prise de fonctions de la nouvelle secrétaire

*Le Maire, Yvan GUIGNOT*